

Avertissement : les titres notés en italiques sont les titres donnés par F. Pifteau

Histoire du protestantisme.

I. Histoire, généralités.

Resp Pf pl B 0063 (1 doc.) : *Bustum rupellae, s.l.d.n.n. d'imprimeur illustré, 1628 (Montauban) :*

Bustum ruppelae. – s.l. : s.n., s.d. – 16 p. : lettres ornées et vignette gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0064 (1 doc.) :

Dialogue du sieur Roule l'un des ministres de Nismes, accompagné de deux cavaliers. Et du sieur Lancement, au bourg de Lunel le vieil logis de Luxembourg le 9 septembre 1660. Petit écrit, tres-capable de faire connoistre clairement, l'abus, & la destruction entiere de la pretendüe religion, par elle mesme. – A Tolose : par Bernard Bosc & Jean Rellier, 1660. – 12 p. : fleurons gr.s.b. ; 12°.

II. Sources, controverses, actes officiels.

Resp Pf pl A 0013 (7 doc.) :

Déclaration du roy, portant confirmation des edicts faicts en faveur de ses subjects faisant profession de la religion prétendue réformée, 1625. - 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/1

Edit du roy portant défenses aux catholique de quitter leur religion pour professer la P.R. sous peine de l'amande honorable banissement perpetuel hors de tout le royaume & confiscation de tous leurs biens. Avec defenses aux ministres de recevoir aucun catholique à la profession de ladite religion pretendüe reformée, à peine d'estre privés pour toûjours de faire aucune fonction de leur ministere dans tout le royaume. Registré en palemement le 25 juin 1680. – A Tolose : par Jean Boude, imprimeur du roy [...], 1680. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/2

Première instruction de Messire Jean-François de Persin de Montgaillard, évêque de St. Pons. Aux nouveaux convertis de son diocèse à l'occasion des lettres, sermons & autres écrits imprimez, que les ministres qui sont en Hollande & à Genève, leurs adressent. – A Toulouse : de l'imprimerie de Guillaume-Louis Colomyez & Jerome Posuël, [1688]. – 22 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/3

Edit du roy, portant que les plus prochs parens & legitimes heritiers des religionnaires fugitifs entreront en possession des biens qu'ils ont laissé dans le royaume, sans neanmoins les pouvoirs vendre ny aliener qu'après cinq années. Donné à Versailles au mois de decembre 1689. Registré en parlement le 9 decembre 1686. – A Toulouse : chez Jean Boude, [1689]. – 8 p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/4

Arrest de la cour du parlement de Toulouse. Rendu à la poursuite de Monsieur le procureur general du roy, portant que les medecins, apoticaire & chirurgiens avertiront les curez, vicaires & prêtres, & iceux les officiers de justic des malades nouvellement reünis à l'Eglise, qui auront refusé de recevoir les sacremens. Du 22 juin 1699. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Le Camus, 1699. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/5

Edit du roy, portant confirmation de l'édit du mois de decembre 1635 portant creation en titre d'office de trente tiers-référendaires taxateurs de dépens, & révocation de l'édit du mois de may 1639 par lequel lesdits offices avoient esté unis aux charges des quatre cens procureurs postulans au parlement de Paris, portant aussi creation de pareils offices dans toutes les cours de parlement, presidiaux, baillages, senéchaussées & autres justices royales. – s.l. : s.n., [1690]. – 8 p. : bandeaux gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/6

Déclaration du roy en faveur de ceux qui reviendront des pays étrangers. Avec l'arrest de registre du 28 janvier 1699. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Le Camus, 1699. – 6 p. ; armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0013/7

Resp Pf pl A 0014 (18 doc.) :

Arrest de la cour du parlement de Toulouse, du vingt-troisième juin mil sept cens treize. Qui fait défenses aux nouveaux convertis de faire des assemblées. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1713]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/1

Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation à mort contre plusieurs habitans de la ville d'Aymet, faisans profession de la Religion pretenduë Reformée. Pour avoir fait une procession avec un asne habillé en prêtre, & profané les divins mysteres du S. sacrifice de la messe, & du S. sacrement de l'autel, publiquement & scandaleusement au milieu de la place de ladite ville d'Aymet. le ministre défaillant, apres avoir esté trompette & assigné à trois briefs jours. Du 7 septembre 1660. – A Toulouse : par F. Boude, 1660. – 8 p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/2

Déclaration du roy, pour les choses qui doivent estre observées par ceux de la Religion pretenduë Reformée. Registrée ez registres du parlement de Tolose. – A Tolose : par Jean Boude, 1680. – 12 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/3

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne que les communautez de la province de Languedoc où il y a des nouveaux convertis, seront tenuës d'imposer annuellement les sommes qui ont été ou qui seront réglées par les Sieurs intendans de ladite province, tant pour l'abonnement du casuel des curez & leurs logemens, honoraires des prêtres secondaires ou vicaires destinez à desservir les paroisses, que pour les gages des maîtres & maîtresses d'école, & leurs logemens. Du 17 juin 1719. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1719]. – 4 p. : frise gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/4

Déclaration du roy, qui proroge pendant trois années les défenses aux nouveaux catholiques de disposer de leurs biens. Donnée à Paris le 13 février 1720. Avec l'arrêt de registre du 18 mars 1720. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : frise gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/5

Relation véritable de ce qui s'est passé à Montpellier au sujet des multipliers, des anabatistes, & des trembleurs qui ont été pris & menez dans la prison de la citadelle de Montpellier. Du samedi 6 mars 1723. – s.l. : s.n., [1723]. – 4 p. : frise gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/6

De par le roi. Louis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chaumont & autres lieux, conseiller d'estat, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 4 p. : frise gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/7

De par le roi. Louis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chaumont & autres lieux, conseiller d'estat, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 4 p. ; frise gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/8

Déclaration du roi, du cinquième février mil sept cens trente-cinq. Qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. Avec l'arrêt de registre du 3 mars 1735. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1735]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/9

Déclaration du roi, donnée à Versailles le 22 février 1744. Qui renouvelle les défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens pendant trois ans sans permission de Sa Majesté. Avec l'arrêt de registre du 18 mars 1744 [Exemplaire incomplet]. – [Toulouse] : s.n., [1744]. – 6 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/10

Copie de la lettre écrite par Monseigneur d'Aguesseau, chancelier de France, à feu Mr. Lemazuyer, procureur général, le vingt-neuf juin mil sept cens quarante-sept. Qui explique l'article XIII du titre II de l'ordonnance de 1669 des eaux & forêts. – A Auch : de l'imprimerie d'Etienne Duprat, 1763. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/11

Déclaration du roi, du premier mai mil sept cens cinquante-sept, portant défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. Avec l'arrêt de registre du 28 juillet 1757. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me Bernard Pijon, [1757]. – 8 p. : armes au titre, bandeau et lettre ornée gr.s.b., 4°.

Resp Pf pl A 0014/12

Déclaration du roi, du 8 avril 1760, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Avec l'arrêt de registre du 6 mai 1760. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me Bernard Pijon, [1760]. – 8 p. : armes au titre, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/13

Déclaration du roi, du 12 mars 1763, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Avec l'arrêt de registre du 9 avril 1763. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1763]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/14

Arrêt de la souveraine cour de parlement, du huitième mars mil sept cens quarante-neuf, qui ordonne que le livre intitulé : *Histoire des Camisards, &c.* sera lacéré & brûlé dans la place du palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute-justice, &c. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1749]. – 1 placard : armes et lettre ornée gr.s.b. ; justif. 350 x 500 mm.

Resp Pf pl A 0014/15

Déclaration du roi, donnée à Versailles, le 14 février 1778, portant défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Avec l'arrêt de registre du 28 mars 1778. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1778]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/16

Lettres patentes du roi, données à Versailles le 25 juin 1779. Portant autorisation d'une convention pour l'abolition respective du droit d'aubaine, entre la France & les louables cantons & ville protestans de le Suisse. Avec l'arrêt de registre du 7 août 1779. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1779]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/17

Relation de la sédition faite à Londres par quarante mille fanatiques, qui, sur le prétexte, de soutenir la Religion prétendue Réformée, ont maltraité nombre de pairs, & plusieurs autres membres du parlement ; les ont volé, pillé & brûlé leurs hôtels, notamment celui de l'ambassadeur de Sardaigne, & la maison de l'envoyé de Baviere, ont détruit & incendié leurs chapelles, & généralement toutes celles des catholiques romains ; se sont emparés des vases sacrés, & ont brûlé les ornemens d'église dans les places publiques. – s.l. : s.n., [1780]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0014/18